

### La FFP appelle à davantage de garanties sur le caractère opérationnel de la réforme

**Ce jeudi 24 mai, la FFP a présenté en conférence de presse sa nouvelle gouvernance et sa feuille de route pour l'année 2018-19. A cette occasion, la FFP a exprimé à nouveau la nécessité de traduire concrètement les ambitions de la réforme. A ce stade, de réelles interrogations demeurent sur le caractère opérationnel de la réforme, pour les bénéficiaires et pour les entreprises de formation.**



*Etaient présents : Pierre Courbebaisse, Président de la FFP, Vincent Cohas, Vice-Président, Guillaume Huot, Vice-Président, Bernard Monteil, Secrétaire Général adjoint et Président de la Commission Métier, Sylvie Petitjean, Vice-Présidente. Etaient excusés : Nadine Gagnier, Secrétaire Générale, Eric Parquet, Vice-Président et Philippe Scélin, Vice-Président.*

« A travers de nouveaux services pour ses adhérents et un élargissement à d'autres écosystèmes, la FFP continuera de promouvoir la qualité, l'agilité et l'innovation du secteur. » a introduit Pierre COURBEBASSE, Président de la FFP, en présentant la nouvelle gouvernance. C'est dans cette dynamique collégiale engagée, que Pierre COURBEBASSE, Sylvie PETITJEAN, Vice-Présidente, Vincent COHAS, Vice-Président, Guillaume HUOT, Vice-Président, et Bernard MONTEIL, Secrétaire Général adjoint et Président de la Commission Métier, ont exprimé la vision des entreprises de formation de la FFP sur la réforme de la formation en cours.

La FFP soutient les ambitions fortes de la réforme qui offre de nouvelles opportunités pour la montée en compétences de tous les actifs. La lecture du projet de loi déposé à l'Assemblée Nationale soulève cependant de réelles interrogations, autour de trois enjeux qui conditionneront le succès effectif de la réforme:

- La période de transition : les dispositifs qui facilitent l'accès à la formation doivent être maintenus tant que le nouveau système ne sera pas pleinement opérationnel. La période de professionnalisation doit être prolongée jusqu'à la mise en œuvre du nouveau Compte Personnel de Formation autour duquel de nombreuses interrogations demeurent, notamment sur les modalités de paiement des entreprises de formation.
- Les incitations à investir en formation : le projet de loi ne propose aucune mesure pour encourager l'investissement des entreprises dans leur capital humain. Les entreprises sont les oubliées de la réforme. La FFP propose la création d'un crédit d'impôt formation pour les TPE-PME, l'ouverture du CPF à des logiques de co-construction entre le salarié et l'employeur, et le relèvement du seuil de mutualisation pour les petites entreprises à 250 salariés.
- Transparence : le projet de loi manque de garanties sur la transparence de la nouvelle gouvernance. L'indépendance de la commission en charge de la certification professionnelle n'est pas assurée au sein de France Compétences. Le système qualité proposé maintient des inégalités de traitement entre opérateurs de

formation. Le financement au contrat de l'apprentissage, qui est une avancée majeure pour le développement de l'alternance, doit être clarifié dans le cadre du transfert de la gestion de l'apprentissage aux branches professionnelles.

L'ambition de la réforme est de renforcer l'accès pour tous à la formation professionnelle. Elle doit donc se donner des objectifs clairs à la hauteur de cette ambition et ne pas aggraver la pénurie de compétences du pays. La FFP estime ainsi que cette réforme doit permettre, sur les trois années à venir, la mobilisation de 3 millions de CPF en plus, la formation de 100 000 alternants supplémentaires, et la réduction du délai d'entrée en formation des demandeurs d'emploi de sept mois à deux mois.

*« Cette réforme est une opportunité historique pour améliorer enfin l'accès à la formation en France. Notre pays ne peut pas se permettre d'un rendez-vous manqué qui pénaliserait aussi bien la reprise économique que la cohésion sociale. La FFP est pleinement mobilisée pour éviter un nouveau trou d'air comme le secteur l'avait connu suite à la précédente réforme. »* a conclu Pierre COURBEBASSE.

**Contact Presse FFP : Naïs LAURANDEL - 01 44 30 48 93 - [nlaurandel@ffp.org](mailto:nlaurandel@ffp.org)**

La FFP (Fédération de la Formation Professionnelle), organisation professionnelle créée en 1991, fédère et représente près de 650 entreprises de formation et leurs 2000 établissements. Depuis vingt-cinq ans au service de la représentation et de la promotion de l'offre privée de formation – qui couvre près des ¾ des besoins du marché-, la FFP place, au cœur de son action, le développement du professionnalisme de ses adhérents. Acteur majeur du secteur (avec un chiffre d'affaires cumulé de près de 2 milliards d'euros par an), elle agit au plus près des réseaux de décideurs et participe à la détermination des grandes orientations de la formation professionnelle.